

Favorisez l'équilibre de votre mare

Créez une nouvelle mare

→ Réglementation

Pour une surface supérieure à 1000 m², une déclaration doit être faite via un formulaire auprès de la préfecture (DDT de l'Ain : ddt@ain.gouv.fr - Standard : 04 74 45 62 37).

Le règlement sanitaire départemental de l'Ain (art.92) précise également qu'une autorisation du maire doit être sollicitée pour toute création de mare. Créer une mare est interdit à moins de 35 m des sources, forages, puits, aqueducs, installation de stockage de l'eau, ainsi qu'à moins de 50 m des habitations de tiers.

→ Emplacement idéal

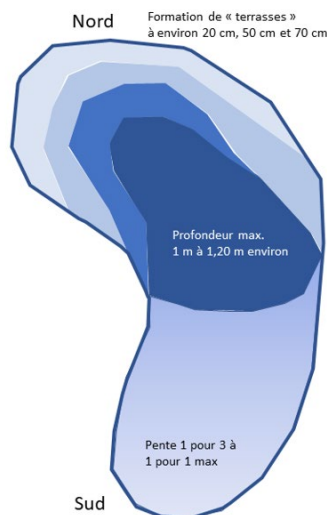
Sur sol argileux.

Alimentation en eau :

- Nappe superficielle = variation de niveau au gré de la nappe. Peut être asséchée une partie de l'année.
- Eau de ruissellement si mare située sur un point bas. Attention à la qualité des écoulements.
- Eau de pluie collectée à partir d'une gouttière.

Ensoleillement idéal : 25 à 50 % d'ombre l'après-midi. Pour favoriser l'oxygénation : l'orientation de la mare peut être faite pour être soumise aux vents dominants.


→ Conception



La berge, interface entre l'eau et la terre, est l'espace accueillant la biodiversité la plus importante. Il peut donc être intéressant (et de plus esthétique) de créer des contours sinueux pour augmenter le linéaire de berges.

Les berges sont terrassées en pente douce (1 pour 4 (25%) à 1 pour 3 (30%)). Cela facilite l'implantation des végétaux, offre un gradient de profondeur, sortie plus facile des animaux, berges plus stables et moins propices aux galeries. Si les pentes sont plus abruptes, créer des « échelles » à animaux : planches, grillages, branches... reliant l'eau à la terre ferme.

De même il est intéressant de diversifier les profondeurs : Créer une zone plus profonde de 80 à 120 cm, avec des « banquettes » externes de 25/30 cm de profondeur sur 1 m de large environ. Ces banquettes seront occupées par la végétation hygrophile (semi-aquatique).

Créer autour de la mare des habitats appropriés aux habitants saisonniers  Tas de pierres, de bois ou de feuilles (batraciens, petits mammifères), prairies fleuries (odonates, insectes).

Faune et flore

→ Plantes herbacées

Les plantes aquatiques et semi-aquatiques servent de refuge et de nourriture aux animaux, stabilisent les berges, contribuent à l'oxygénation et à l'épuration des eaux. Elles viennent souvent naturellement, transportées par le vent et les animaux, surtout si d'autres à proximité.

Si volonté d'accélérer ce processus naturel ou de diversifier les espèces présentes, il est possible de planter quelques plantes semi-aquatiques. Mais attention aux espèces dites invasives, souvent horticoles, et à celles demandant par la suite un gros entretien. Idéalement, se fournir dans des pépinières qui multiplient des souches locales.

La liste ci-dessous propose des espèces adaptées au bord de mare.

Prairie humide (berges, prairies riveraines)					
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère	<i>Dipsacus pilosus</i>	Cardère poilue	<i>Phleum pratense</i>	Fléole des prés
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique sauvage	<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hérissé	<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	<i>Potentilla anserina</i>	Potentille anserine
<i>Cardamine pratensis</i>	Cresson des prés	<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine-des-prés	<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante
<i>Carex flacca</i>	Laîche glauque	<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune
<i>Carex hirta</i>	Laîche hérissée	<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique
<i>Cirsium oleraceum</i>	Cirse maraîcher	<i>Lolium ×boucheanum</i>	Ivraie de Bouché	<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass commun	<i>Symphytum officinale</i>	Consoude officinale
<i>Deschampia caespitosa</i>	Canche cespiteuse	<i>Lychnis flos-cuculi</i>	Fleur de coucou	<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant

Hélophytes (bas de berge, banquettes)					
<i>Acorus calamus</i>	Acore calame	<i>Carex vesicaria</i>	Laîche à utricules renflés	<i>Nasturtium officinale</i>	Cresson des fontaines
<i>Alisma plantagoaquatica</i>	Plantin d'eau	<i>Cyperus longus</i>	Souchet long	<i>Petasites hybridus</i>	Grande petasite
<i>Apium nodiflorum</i>	Ache nodiflore	<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés	<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère
<i>Caltha palustris</i>	Populage des marais	<i>Glyceria maxima</i>	Grande glycerie	<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun
<i>Carex acuta</i>	Laîche aiguë	<i>Iris pseudacorus</i>	Iris jaune/ des marais	<i>Scirpus lacustris</i>	jonc des tonneliers
<i>Carex acutiformis</i>	Laîche des marais	<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	<i>Scirpus sylvaticus</i>	scirpe des bois
<i>Carex nigra</i>	Laîche noire	<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	<i>Solanum dulcamarum</i>	Morelle douce-amère
<i>Carex paniculata</i>	Laîche paniculée	<i>Lycopus europaeus</i>	Lycope	<i>Sparganium erectum</i>	Rubanier rameux
<i>Carex pendula</i>	Laîche à épis pendants	<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune	<i>Stachys palustris</i>	épière des marais
<i>Carex pseudocyperus</i>	Laîche faux souchet	<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	<i>Typha angustifolia</i>	Massette à feuilles étroites
<i>Carex riparia</i>	Laîche des rives	<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	<i>Typha latifolia</i>	Massette à large feuille

A éviter absolument : Myriophylles, Crassula de Helms, Elodea canadensis, jacinthe d'eau, Jussie, bambous, Miscanthus.

→ **Arbres et arbustes**

Il peut être intéressant de planter un ou plusieurs arbres ou arbustes à proximité de la mare afin de l'ombrager l'après-midi.

Cependant, la présence d'arbres implique un entretien plus régulier car la dégradation des feuilles et branches dans l'eau entraîne une accumulation plus rapide de vase, une consommation d'oxygène supérieure, et donc une altération de la qualité de l'eau ainsi qu'une diminution de la hauteur d'eau libre.

Ainsi il faut les planter suffisamment loin et en nombre limité pour éviter de récolter trop des feuilles dans la mare.

→ Faune

L'arrivée de la faune peut être longue, mais il ne faut pas chercher à l'introduire. Attention notamment aux poissons et canards d'élevage qui ont une forte incidence sur le milieu, surtout pour les petites mares.

A noter que tous les amphibiens sont protégés par la loi : il est interdit de les transporter, de les chasser, de récolter ou détruire leurs œufs.

La présence d'habitats d'intérêt aux alentours de la mare favorisera leur installation : tas de branches, feuilles, bois mort, herbes hautes, pierres, tuiles.

En parallèle, il est important de s'assurer de l'accessibilité de la mare pour la faune : si elle est clôturée, veiller à conserver un espace de quelques dizaines de centimètres entre la mare et le sol, et/ou des mailles suffisamment grosses. Dans l'idéal, la mare doit être proche d'autres zones refuges ou de corridors pour permettre aux animaux d'aller et venir : petits boisements, haies, bandes enherbées, cours d'eau, prairies, autres mares, etc.

Entretien une mare

Une mare telle que considérée dans nos paysages est un système créé par l'Homme. Naturellement, elle tend à se combler. Un minimum d'entretien est donc nécessaire pour maintenir une mare à l'état d'équilibre.

→ Retirer les végétaux morts

La vase est constituée par la matière organique qui tombe à l'eau et s'y décompose. Pour freiner le phénomène d'envasement, il est donc conseillé de retirer les végétaux morts et/ou flottants au moins une fois par an (feuilles, branches, algues, plantes, etc.). S'il y a beaucoup d'arbres à proximité, placer un filet sur la mare à l'automne permettra de ramasser les feuilles plus facilement.

→ Eclaircir les plantes aquatiques

Il est préconisé de maintenir au moins un tiers de la surface de la mare libre de végétaux. Les plantes aquatiques en trop peuvent être arrachées entre octobre et février.

→ Taille des arbres

Les arbres à proximité de la mare peuvent être taillés pour favoriser l'ensoleillement :

Les arbres gérés en têtard doivent être entretenus en coupant l'intégralité des rejets tous les 2 à 6 ans maximum (saules, frênes).

Les aulnes, saules, noisetiers, etc. peuvent être recépés (toutes les tiges sont coupées près du sol) si besoin, tous les 5 à 10 ans.

Pour les arbres conservés en port naturel, il est possible de supprimer les branches les plus basses afin d'amener plus de lumière sur la mare.

→ Entretien au printemps et été

Si la mare est située dans un jardin, il est conseillé de maintenir une bande de quelques mètres non tondue au bord de la mare : cette bande pourra être fauchée annuellement en septembre/octobre. Aux alentours, il est intéressant de diminuer la fréquence des tontes.

L'utilisation de produits chimiques (insecticides, herbicides) est à proscrire à proximité et en amont de la mare.

→ Opération de curage

Dès que l'envasement est trop important, tous les 10 à 25 ans en général, il s'agit de curer la vase qui s'est formée.

Lors de l'opération il s'agit de prendre soin de ne pas percer le fond de la mare, mais bien de n'extraire que la vase. La vase peut être stockée quelques jours sur les berges pour ressuyer et permettre aux graines et larves de retourner à la mare. Elle peut ensuite être épanchée sur les jardins et espaces verts : riche en matière organique, les vases sont un bon engrais.